

d'Angleterre, que nos prisonniers sont aussi bien nourris et aussi bien traités que n'importe où là-bas.

M. SANDERSON: J'espère que le premier ministre (M. Bennett) et le ministre de la Justice (M. Guthrie) ne penseront pas que j'essaie de retarder la prorogation. Je leur ferai remarquer que depuis trois heures cet après-midi je suis le seul membre de l'opposition à prendre la parole. Nos honorables collègues de l'extrême-gauche et les députés du côté ministériel ont fait tous les frais de la discussion, mais je considère que je dois faire connaître mon opinion sur une question comme celle-ci et je ne prendrai pour cela que quelques minutes.

Cette question d'administration des pénitenciers a une importance essentielle dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre. A commencer il y a un an et pendant tout l'été et l'automne j'ai peut-être eu plus de visiteurs, de demandes et de correspondance au sujet du pénitencier de Kingston qu'à propos de n'importe quel autre sujet. Dans la ville où je demeure, toute la population semble avoir été mise en émoi, non seulement à propos des pénitenciers du Canada, mais tout particulièrement en ce qui concerne celui de Kingston. Un des citoyens les plus en vue de ma ville m'a adressé une lettre dans la tribune libre d'un journal, me demandant de dire ce que je savais de la situation dans le pénitencier de Kingston. Ce monsieur, je le répète, est un citoyen très en vue, non seulement dans le domaine commercial, mais aussi dans le domaine religieux et social. Je tiens à dire au ministre de la Justice,—je regrette de ne pas avoir devant moi la lettre en question et ma réponse,—que cette personne ne critiquait point le ministre de la Justice, ni le gouvernement. Il voulait savoir la vérité au sujet du pénitencier de Kingston et, pensant que peut-être je pourrais l'éclairer, il m'a demandé de lui répondre. Je lui ai répondu, en lui disant que je n'en savais pas plus long que les autres, sauf ce que j'avais pu apprendre au cours des débats à la Chambre des communes, que j'avais suivi attentivement ces débats, de même que les lettres du Dr Withrow publiées dans le *Toronto Globe*, l'été dernier, chaque jour pendant plus de deux mois, et aussi les lettres de ceux qui avaient pris part à la controverse et qui avaient été envoyées au *Globe* et à d'autres journaux.

Les honorables députés se rappelleront qu'il y a environ un an, puis pendant tout l'été et l'automne, les journaux, surtout ceux d'Ontario, avaient chaque jour de grosses manchettes au

[M. Mullins.]

sujet des conditions du pénitencier de Kingston. J'ai dit dans ma lettre que les conditions qui existaient dans ce pénitencier comme dans les autres pénitenciers du Canada étaient naturellement tenues secrètes, qu'il devait en être ainsi et que le public n'en connaissait pas bien long à ce sujet. Quant aux lettres du Dr Withrow, j'ai dit que je ne savais pas si elles disaient la vérité ou non que le public aurait à peser le pour et le contre, lire les déclarations du Dr Withrow et, si vous voulez, d'autres anciens détenus des pénitenciers, de les comparer avec les rapports du surintendant et du directeur du pénitencier de Kingston et aussi avec les déclarations faites par l'honorable député de Kingston (M. Ross) dans cette enceinte, par M. Nickle père et M. Nickle fils. J'ai ajouté et je le répète ici cet après-midi que, de toute cette discussion et cette divergence d'opinions, rien n'était venu tirer au clair la situation au sujet de l'administration des établissements pénitentiaires du Canada.

Je prétends que ceux qui ont eu le malheur de commettre un crime et qui, ayant été trouvés coupables, sont condamnés à l'emprisonnement, sont envoyés là pour y être punis et devraient être punis. D'un autre côté, au point de vue de la routine journalière, de la vie de chaque jour, on devrait les traiter humainement. L'important est de savoir si l'on a réformé nos pénitenciers depuis quelques années. Après avoir écouté attentivement et avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite cet après-midi par le ministre de la Justice, je pense qu'il eût été préférable pour lui-même et pour le Gouvernement que cette déclaration eût été faite l'an dernier. Je ne veux pas revenir sur ce qui s'est passé samedi, mais je pense qu'il est heureux pour le ministre de la Justice que la Chambre n'ait pas prorogé samedi soir et qu'il ait eu l'occasion de faire la déclaration qu'il a faite cet après-midi. Je ne crois cependant pas que l'administration de l'institution en question est ce qu'elle devrait être. Je ne veux pas critiquer le surintendant, mais il me semble que l'on se trompe en plaçant des militaires à la tête de ces institutions. La discipline militaire est nécessaire à la guerre, mais on a tort de confier constamment la garde de ces institutions à des militaires qui ne connaissent que la discipline militaire.

Je ne veux pas retenir le comité plus longtemps. Comme l'honorable représentante de Grey-Sud-Est et quelques autres l'ont fait et comme je l'ai dit l'an dernier dans ma lettre à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Deslauriers), je recommande au ministre de Justice et au Gouvernement de nommer une